**Rôle du MF2 (2 points) :**

1. Quelles démarches devez-vous accomplir pour organiser un examen initiateur ? (1 pt)

L’organisation de l’examen relève de la CTR, qui peut la déléguer à un CODEP, un club associatif ou une SCA. L’organisateur doit formuler une déclaration un mois avant la date de l’examen au président de la CTR, qui désignera le délégué de la CTR pour l’examen.

1. Quelle est la composition minimale du jury ? (1 pt)

* Un président : le président de la structure organisatrice (club ou CODEP) ou son représentant
* Un E4 délégué de la CTR (MF2, MF2 associé, BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM)
* Un E4 (mêmes conditions)
* Le délégué de la CTR peut cumuler les deux fonctions de moniteur.